



Enfin une reconnaissance pour les travailleurs du commerce !

Ce mercredi soir, un protocole d'accord a enfin vu le jour dans le commerce alimentaire, la CP 202 ainsi que pour les hypermarchés Carrefour.

Outre un renforcement, une redéfinition claire des mesures de sécurité et sanitaires dans les magasins (faire ses courses seul, caddy obligatoire, nettoyage des locaux, désinfection, flux client, personnel supplémentaire,...), il a été négocié une prime de € 500, optimisable en entreprise, au titre de compensations financières, notamment pour les efforts réalisés par les travailleurs à l'occasion de la seconde vague du Covid et dans le contexte des périodes de fortes ventes de fin d'année.

Nous veillerons naturellement à ce que, comme par le passé, les CPPT puissent jouer à plein leurs missions et assurer un suivi quotidien du respect des mesures négociées.

Nous veillerons également à garder la charge de travail sous contrôle.

C'était un pas nécessaire pour la reconnaissance de l'importance du travail réalisé par les dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses du commerce depuis 8 mois de crise Covid !

En pratique, cet accord permettra notamment, de prolonger les compensations financières négociées dans certaines entreprises, au printemps, dans le cadre de la première vague.

Néanmoins, un goût amer en bouche.... rien n'est encore sur table pour les travailleurs du commerce non essentiel. Nous ne manquerons pas de porter haut leurs revendications dans les prochains jours et semaines (pas de perte de revenus –salaire et prime de fin d'année- à l'occasion des fermetures imposées par le Covid et du chômage temporaire qui en découle).

Restez à l'écoute de vos DS, mobilisés !

